

L'indépendance, bien au-delà des (belles) paroles

Le procès Mediator° illustre bien à quel point il est indispensable que les patients et les professionnels de santé puissent accéder à une information médicale fiable et loyale, produite hors influence commerciale. Mais le cas - emblématique - du Mediator°, d'une ampleur exceptionnelle, n'est hélas qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Affirmer son indépendance, c'est facile. Et la plupart des éditeurs (d'informations, de recommandations, de conduites à tenir, etc.) ne s'en privent pas. Penser son indépendance, en particulier vis-à-vis des entreprises pharmaceutiques, la placer au cœur du projet, en faire l'armature de son organisation, c'est beaucoup plus rare.

En matière d'indépendance comme pour les autres critères de qualité appliqués à ses productions, *Prescrire* présente des garanties.

- *Prescrire* ne perçoit aucune ressource publicitaire, ni aucune subvention. Ce sont les abonnés à *Prescrire* qui financent l'intégralité de *Prescrire*.

- *Prescrire* a choisi pour forme juridique l'association "loi 1901". Chez *Prescrire*, pas d'actionnaire. La personnalité juridique et morale est l'Association Mieux Prescrire (AMP). Aucune firme, ni aucun prestataire de services pour le compte de firmes, ni aucun fonds, ni aucune banque, ni aucun assureur ne siège au conseil d'administration.

- Les rédacteurs de *Prescrire* s'engagent à n'avoir aucun conflit d'intérêts. Chaque année, les membres de la Rédaction et les responsables de l'AMP signent une déclaration d'absence de conflit d'intérêts tel que décrit dans la Charte "Non Merci...".

Lorsque l'on vise la qualité, l'indépendance n'est pas une allégation, mais un choix fort démontré par des preuves.

©Prescrire

Chaque année, en mars, l'équipe Prescrire publie "Les finances de l'Association Mieux Prescrire", en accès libre sur le site www.prescrire.org



"Visages du Mediator", un livre édité par Prescrire : à la fois sensible et bouleversant

Pour l'acheter en ligne : www.prescrire.org > s'abonner > Librairie

